

Pour adhérer au SYNDICAT DES CAVISTES PROFESSIONNELS

Le syndicat des Cavistes Professionnels (SCP) est un syndicat professionnel sous statut de loi 1901 qui **rassemble tous les Cavistes**, qu'ils soient indépendants, franchisés et chaînes intégrées.

Un Caviste est un commerçant dont l'activité principale est de commercialiser des vins et/ou alcools à emporter et qui dispose de la grande licence de vente d'alcool à emporter. Sa gamme n'est pas exclusivement composée de sa production personnelle ou de vin et/ou alcools provenant d'une société dont il est intégralement propriétaire.

Le Syndicat a pour objet (rappel des statuts):

1°) de contribuer au développement du circuit des Cavistes. Il met en place une dynamique organisationnelle et des actions basées sur la recherche du consensus entre les différentes composantes de la profession. Il crée et fait la promotion d'une culture de qualité commune à la profession-et travaille à donner une meilleure visibilité de la profession de Caviste auprès du public.

2°) de resserrer les liens entre les différentes composantes de la profession de Caviste et de défendre les intérêts généraux communs des adhérents.

3°) de représenter ses adhérents de façon officielle et permanente tant auprès des pouvoirs publics que de tous autres organismes professionnels.

4°) d'étudier toutes les questions se rapportant à l'exercice de la profession et de proposer toutes réformes ou toutes mesures jugées nécessaires et de manière plus générale de se livrer, lorsque l'intérêt de la profession l'exige, à toutes défenses et opérations syndicales.

5°) d'être force de proposition sur tous sujets sociaux et réglementaires concernant le métier de Caviste.

6°) d'étudier et de défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents par tous moyens et notamment par voie d'action en justice.

7°) de mettre en œuvre toute action susceptible de favoriser la réalisation de l'objet du Syndicat.

La demande d'adhésion implique, de la part du candidat, l'approbation complète et sans réserve des statuts du Syndicat, le règlement de la cotisation et de signaler votre adhésion au SCP (macaron en vitrine).

Par votre adhésion, vous contribuez à faire rayonner notre Métier. Vous pourrez accéder à toutes les informations échangées au sein du SCP (pages réservées sur le site) et participer aux opérations organisées afin de promouvoir les Cavistes.



Tarif de l'adhésion :

25 € / point de vente

**jusqu'au 31 décembre
2016**

quelque soit votre modèle
d'entreprise (artisan, indépendants,
franchisés, intégrés, associés, ...).

Conformément à l'article 3 des statuts, l'adhésion sera définitive après acceptation des candidatures par le Conseil d'Administration et le règlement de la cotisation.

FORMULAIRE D'ADHESION (ou RÉADHESION)

à remplir et à renvoyer par courrier :

Syndicat des Cavistes Professionnels
22 rue Curie – 51450 Betheny

Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez joindre le 06.25.25.20.90

Tarif de l'adhésion : 25 € / point de vente

quelque soit votre modèle d'entreprise (artisan, indépendants, franchisés, intégrés, associés, ...) pour
une adhésion enregistrée jusqu'au 31 décembre 2016.

Raison sociale / Enseigne :

Code APE :Siret :

Nom et Prénom du dirigeant :

Adresse du siège :

Code postal :Ville :

Téléphone :Fax :

Email :Portable :

Si différents : Nom et adresse du point de vente :

Nom du responsable du magasin :

Vous êtes : Un groupe intégré (plus de 5 points de vente) Une Centrale franchise Autre

Indépendant Membre d'une association de Cavistes indépendants (préciser) franchisé

Préciser :

Nombre de salariés au 1er janvier 2016 : Quelle convention collective (IDCC) ? *Cocher* :

n°3244 (Afflec) n°3029 (vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France) Autre (n°.....) Aucune

Merci de nous communiquer les coordonnées de tous les points de vente concernés par l'adhésion (si besoin sur feuille jointe) :

Nom et adresse du point de vente n°2 :

Nom et adresse du point de vente n°3 :

Votre adhésion concerne obligatoirement tous les points de vente Caviste liés directement ou indirectement à votre société.

Cotisation : 25 euros * (nbre de magasin(s) = €.

Cette cotisation non taxable donne lieu à l'établissement d'un reçu établi par le SCP.

Chèque à l'ordre de : **Syndicat des Cavistes Professionnels**

J'autorise le SCP à utiliser les données me concernant de ce formulaire à des fins non commerciales. Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, je dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en contactant le président.

Le SCP, conformément à ses statuts, a pour préoccupation spécifique d'être porte-parole de la profession auprès des pouvoirs publics, des consommateurs, des autres partenaires de la filière Vin et des medias ainsi que de défendre ses intérêts collectifs.

Date

Signature

Cachet d'entreprise